

Vos questions / nos réponses

## anonymat en centre d'addictologie

Par [Profil supprimé](#) Postée le 10/09/2011 10:17

bonjour,

je souhaite contacter un centre d'addictologie dans mon département. il est écrit que c'est "anonyme"

ma question : doit-on donner sa carte vitale pour les consultations médecins ou/et psy ???

j'ai posé la question sur le forum "arrêter l'alcool" mais n'ai pas eu de réponse

je précise que j'en suis à mon 7ème jour d'abstinence (avec traitement)

et si je sais que j'ai besoin d'approfondir mon cheminement,  
si je sais que je suis malade alcoolique,  
je ne veux pas être étiquetée "alcoolique", ni même "addicte" par la CPAM qui sait déjà bien  
bien trop de choses sur nous (merci à l'informatique :-/)

merci d'avance pour votre réponse

cordialement.

---

### Mise en ligne le 12/09/2011

Bonjour,

Certains centres d'addictologie peuvent demander de présenter l'attestation de sécurité sociale, non pas pour faire connaître votre identité à la CPAM mais simplement pour pouvoir justifier, en cas de contrôle, leur activité.

Rien ne vous oblige à produire ce document. Les consultations étant gratuites, il n'est pas utile comme en consultations libérales de présenter sa carte vitale pour les remboursements.

Il serait dommage de vous priver d'un suivi en centre d'addictologie alors que vous estimez en avoir un certain besoin.

Pour vous rassurer complètement, peut-être pouvez vous téléphoner au centre d'addictologie en question et leur demander confirmation avant de prendre rendez-vous.

Cordialement.

---